

# Complexe sportif Desjardins

## Mesures sanitaires | COVID-19

Ces mesures peuvent changer sans préavis selon les exigences des autorités de la santé publique provinciale.

### Principes généraux

- Passeport vaccinal obligatoire pour les 13 ans et plus qui participent aux activités et qui prennent place dans les gradins.
- Interdiction d'accès aux usagers pensant être atteints ou présentant des symptômes de la COVID-19.
- Respect des consignes d'hygiène au sein de l'installation pour tous les usagers.
- Distanciation physique de 1 mètre par rapport aux autres baigneurs et employés obligatoire en tout temps. C'est la responsabilité de chaque usager.
- Port du couvre-visage obligatoire partout dans les installations. Exception : pour boire et manger et lors de la pratique de l'activité physique.

### Nage en longueur

- Maximum de 8 nageurs par couloir simple.
- Lorsqu'un nageur s'arrête au bout du couloir, le nageur qui le suit doit s'arrêter à 1 mètre de celui-ci et repartir dans l'autre direction.
- Aucun regroupement au bout des couloirs.
- Pour effectuer un dépassement, faire un tapotement sur le pied du nageur qui précède pour que ce dernier s'arrête au bout du couloir et permette au nageur plus rapide de faire son virage à 1 mètre de ce dernier et repartir dans l'autre direction.

### Cours de natation

- Passeport vaccinal obligatoire pour les 13 ans et plus, à l'exception des accompagnateurs lors des cours de natation des 10 ans et moins ainsi que pour les spectateurs dans les gradins.
- Le moniteur ne peut pas entrer en contact avec l'enfant. S'il s'approche à moins de 1 mètre de l'enfant, il doit porter son masque de procédure de niveau 3.
- La présence d'un parent dans l'eau est donc obligatoire pour les niveaux du préscolaire et les niveaux juniors 1 à 4.
- Aucun autre membre de la famille n'est admis sur le bord de la piscine.

**Merci de votre collaboration!**